De grandes précautions sont nécessaires pour éviter les fausses reconnaissances des corps qui y sont contenus.

Une souscription officielle en faveur des victimes est ouverte

Le gouvernement de Bâle s'occupe de la question des obsèques communes qui pourront avoir lieu demain matin, si tous les corps sont retirés.

Bâle, 16 juin. — Le wagon qui pendait entre le pont et les débris a pu être retiré par deux machines.

On peut voir maintenant d'autres cadavres.

Jusqu'à midi 65 morts, dont 7 inconnus, ont été retirés.

Il y a encore 85 blessés à l'hôpital de Bâle ; dix ont été renvoyés chez eux.

Le nombre exact des blessés est inconnu, beaucoup d'entre eux s'étant fait transporter dans leur famille.

VOL DANS UN ARSENAL AUTRICHIEN

Vienne, 16 juin. — On nous mande d'Ollmütz que l'on vient de découvrir dans le dépôt de l'artillerie de cette ville un important vol de capsules en plomb pour cartouches. De nombreuses arrestations ont eu lieu à la suite de cette découverte.

FILLE D'IMPÉRATRICE

La vie et les aventures de Mme Albertine Chaussenot

Une jeune femme très élégante s'est présentée plusieurs fois à l'Hôtel Continental, à Paris, pour y être reçue par l'ex-impératrice qu'elle prétend être sa mère.

Un de nos confrères est allé rendre visite à la personne en question. Mme Chaussenot, qui est employée comme femme de salle au restaurant Fournier, 27, rue du Faubourg-Saint-Denis.

Mme Chaussenot est une très accorte personne, de très belle prestance,et si la majesté impériale consistait uniquement dans le développement physique de l'individu, la prétendue fille de l'impératrice Eugénie ferait très bonne figure sur le trône de France.

Nous laissons, bien entendu, à Mme Chaussenot toute la responsabilité de son récit, aussi curieux que romanesque.

Premier chapitre

Mes papiers d'état-civil, dit-elle, portent que je suis née le 10 mai 1854, à Courtry, petit bourg de Seine-et-Marne, situé à vingt-trois kilomètres de Meaux. S'il faut en croire ces pièces, mon père serait un couvreur du nom de Fromaint ; sa femme était couturière. Depuis que le secret de ma naissance m'a été révélé, je les ai simplement considérés comme mes parents adoptifs. Ils ont entouré ma jeunesse de beaucoup de soins, et je leur serai toujours reconnaissante des bontés qu'ils ont eues pour moi. Une personne que j'ai su depuis être M. Caire, ancien commissaire de surveillance des chemins de fer, veillait également à mon éducation. Ce M. Caire connaissait particulièrement l'impératrice Eugénie; il l'accompagnait dans tous ses voyages et c'est certainement elle qui l'avait chargé de s'occuper de moi. Si l'impératrice me faisait ainsi surveiller par un homme de confiance, c'est qu'elle me portait réellement de l'intérêt et qu'elle ne voulait pas que je fusse malheureuse.

En 1868, Mme Fromaint était venue habiter Plaine-Saint-Denis, où elle tenait un hôtel meublé. Elle avait pour gérant M. Mulot, qui était en même temps employé à la Compagnie de l'Ouest, dans un bureau du service des titres. M. Mulot demanda ma main qui lui fut accordée. J'avais alors quatorze ans et trois mois. Je pus me marier avec une dispense spéciale accordée par l'empereur. Je quittai mon mari en 1876, car il y avait entre nous incompatibilité absolue d'humeur. Il mourut l'année suivante. Le 22 avril 1878, j'épousai M. Chaussenot, ingénieur attaché à la manufacture de tabac de Pantin, succursale de celle de Paris.

Je dus également abandonner mon second mari à la suite d'une tentative d'empoisonnement qu'il commit sur moi. Vous verrez tout à l'heure dans quelles circonstances.

Secrets révélés

Quinze jours après la mort de M. Mulot, mon premier mari, j'étais entrée au service d'un quincaillier de la rue d'Allemagne. Il y avait dans la maison un employé appelé M. Soustrou qui paraissait s'intéresser beaucoup à moi et qui avait manifesté l'intention de m'épouser. Un jour il vint à la boutique ; il prit M. Soustrou à part et tous deux parlèrent très longuement de moi. Au cours de cette conversation, le personnage en question dit que j'appartenais à une très grande famille et que je devais porter sur le corps certaines marques qui m'aideraient à retrouver mes parents. M. Soustrou s'empressa de me faire cette mystérieuse confidence. J'habitais à ce moment une petite chambre rue d'Allemagne.

En rentrant chez moi, le soir, je constatai, en effet, que j'avais sur plusieurs parties du corps des signes auxquelles je n'avais jamais fait attention jusqu'alors. Ces marques sont les suivantes :

1° Une couronne impériale sous le menton, à la partie gauche du cou.
2° Un T sur le pouce de la main gauche.
4° Un aigle à la jambe gauche.
5° Des anneaux avec chiffres dans le dos.

En effet, nous avons pu nous en convaincre nous-mêmes : le T du pouce de la main gauche et la couronne placée sous le menton sont parfaitement visibles. Mme Chaussenot dit très sérieusement que la lettre dont elle a été marquée, au fer rouge, à sa naissance, est l'initiale du nom de jeune fille de l'impératrice, comtesse de Téba.

— Après avoir acquis la conviction que je ne pouvais être que la fille de l'impératrice Eugénie, poursuit Mme Chaussenot, je me rendis aussitôt chez M. de Teule, commissaire de police de mon quartier, et je lui demandai qu'elles étaient les démarches à faire pour provoquer la rectification de mon état civil. Il m'engagea à aller trouver le procureur de la République, ce que je fis le lendemain même. Je fus reçue par un substitut qui était, je crois, M. Boucher. Il examina mes marques et me promit de s'occuper de mon affaire, qui avait paru l'intéresser vivement. Mais il ne se donna pas même la peine de me répondre.

Second chapitre

J'allai voir alors Mme la baronne de Lérine, qui avait longtemps vécu dans l'intimité de l'impératrice. Elle m'encouragea à revendiquer mes droits de naissance et me conseilla de m'adresser directement à la veuve de Napoléon III, qui était en ce moment à Ems.

J'adressai à l'impératrice une lettre recommandée, qui me revint une quinzaine de jours après, sans paraître avoir été décachetée.

Comme je savais que la reine Victoria entretenait des relations d'étroite amitié avec l'impératrice Eugénie, je lui adressai également une requête pour qu'elle fit valoir mes droits auprès d'elle et je joignis à ma lettre une série de photographies représentant les marques que j'ai sur le corps.

Je ne reçus pas de réponse.

En 1882, ayant appris que l'impératrice se trouvait chez le duc de Mouchy, au château de Mouchy, près de Creil, je résolus de m'adresser à elle et de me faire reconnaître pour sa fille. Je partis donc pour Mouchy, accompagnée d'une de mes tantes. Je me présentai au château où l'on m'affirma que l'impératrice était à Londres. Sachant pertinemment qu'on me mentait, je restai trois jours dans le pays, espérant pouvoir m'approcher de « ma mère » quand elle sortirait du château. Mais, pendant ces trois jours, elle ne se montra point dehors.

Je me décidai alors à retourner à Paris ; au moment où le train allait se mettre en marche, un monsieur s'élança dans mon compartiment et s'installa à côté de moi. Quand je descendis de wagon, il s'attacha à mes pas et me suivit jusqu'à Pantin, où j'habitais alors avec mon second mari, M. Chaussenot.

Cet homme, je l'ai su depuis, était un émissaire du duc de Mouchy. A mon insu, il entra en relations avec mon mari, et c'est à ce moment que je constatai les symptômes d'empoisonnement dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Je pensai alors à intéresser M. Rouher à ma cause ; je me rendis chez lui, rue de la Bienfaisance et il me reçut avec beaucoup d'affabilité.

Quand je lui fis connaître le motif qui m'amenait, il parut épouvanté, mais il se remit bien vite de son émotion et me dit textuellement :

— Il se peut parfaitement que l'impératrice ait commis une faute, elle était assez jolie femme pour cela.

Sur ces entrefaites survint Mme Rouher, qui me déclara très sèchement que si j'ébruitais l'affaire dont j'étais venue entretenir son mari, il m'arriverait un grand malheur.

En effet, huit jours après mon mari me chassait, bien que je fusse très malade. Il me fallut six mois pour me rétablir complètement.

Epilogue

— Enfin, pour finir mon histoire, continue Mme Chaussenot, je dois vous raconter les dernières démarches que j'ai faites pour voir l'impératrice, ma mère.

La sachant descendue à l'hôtel Continental, je préparai une lettre ainsi conçue :

Madame,

Connaissant votre extrême bonté et votre grand cœur, j'ose m'adresser à Votre Majesté, sachant qu'elle seule peut me dévoiler les secrets de ma naissance.

Voilà les dernières paroles de M. Caire, commissaire de surveillance des chemins de fer, à ma mère Mme Fromaint, qu'il assistait à son lit de mort le 3 décembre 1869 : « Il n'y a au monde que S. M. l'impératrice qui sache quelle est la mère de votre fille adoptive.

Je vous supplie, madame, de vouloir bien me recevoir et d'accepter l'espérance du plus profond respect de votre humble servante.

Albertine Chaussenot

Nous avons raconté hier quel accueil Mme Chassenot avait reçu à l'hôtel Continental. Mais elle ne s'est pas tenue pour battue. Ne pouvant remettre sa lettre elle-même, elle a pris le parti de l'adresser à l'impératrice par la poste, et avec toutes les recommandations possibles.

Mme Chaussenot attend la réponse.

UNE ERREUR JUDICIAIRE

Une erreur judiciaire dont une servante a été victime cause en ce moment dans la capitale une émotion considérable qui pourrait bien hâter le vote de la loi sur la publicité de l'instruction criminelle.

Françoise Chatté, c'est le nom de la jeune personne, était en service chez une dame Vachot qui l'accusa de lui avoir volé une bague et la fit arrêter. Le commissaire de police Fouquet, usa d'une telle pression morale sur l'esprit faible de la prévenue qu'elle finit par avouer le vol qu'elle n'avait en réalité point commis.

En effet, lorsque Françoise Chatté comparut devant le tribunal correctionnel, Mme Vachot vint déclarer que la bague en question avait été retrouvée et que par conséquent la jeune fille était innocente. Les juges l'acquittèrent donc, mais le scandale avait été connu et aujourd'hui toute la presse parisienne sans distinction de nuance, s'est emparée de l'affaire et la commente en termes peu flatteurs pour le commissaire Fouquet qui sera probablement l'objet d'une mesure disciplinaire.

Dernière Heure

Le droit sur le pain étranger

Les votes de nos députés

Paris, 16 juin. — Dans le scrutin sur la proposition de M. Dron, tendant à établir un droit de cinq francs sur le pain de provenance étrangère, tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *pour*.

Ont voté contre : MM. le comte de Montalembert et Emile Moreau.

Se sont abstenus : MM. Le Gavrian et Adam.

Absent par congé : M. Werquin.

Le Mouvement gréviste

A ROUBAIX

Les Rentreurs

Dans la journée de mardi, la chambre syndicale a fait afficher un placard contenant une harangue aux petits commerçants.

Cette affiche que la longueur nous empêche de reproduire, accuse les patrons d'avoir fomenté la grève.

Les rentreurs se plaignent également de ne gagner en moyenne que trente francs par semaine.

Les Trieurs

Mardi matin, vers 9 heures, 200 ouvriers trieurs environ se sont présentés devant leurs patrons MM. Mosse et Cie peigneurs, rue d'Avelghem en réclamant une augmentation de salaire suivant les aptitudes de chacun d'eux.

Ceux qui gagnent 0.25 à l'heure réclament 0.30 cent. ceux gagnant 0.30 et 0.35 cent. demandent 0.05 c. d'augmentation.

Cette satisfaction leur a été refusée; les grévistes sont très calmes.

A HALLUIN

Il y a actuellement deux grèves à Halluin : l'une qui date de plusieurs jours déjà au tissage de M. Gratry, dont l'établissement tissage et préparation est aujourd'hui complètement arrêté; la seconde grève qui a éclaté lundi soir, concerne les ouvriers chaisiers de M. Levêque.

Ces ouvriers au nombre de 70 environ, hommes et femmes formulent diverses réclamations.

Tout d'abord ils demandent à ce que les fournitures qui leur sont fournies par le patron pour le travail du rempaillage soient de meilleure qualité, ou que la faculté leur soit laissée d'acheter eux-mêmes ces fournitures; que le prix de la main d'œuvre soit élevée et ramenée à l'ancien tarif — qui a cours ailleurs — qu'enfin les ouvriers congédis soient réintégrés.

Hier matin, une délégation d'ouvriers de M. Levêque, est venu prier M. le commissaire de police d'Halluin de leur servir d'intermédiaire dans une entrevue avec leur patron. M. Swartz le dévoué commissaire accepta volontiers et une entrevue a eu lieu à 11 heures chez M. Levêque.

Des revendications de ces ouvriers, M. Levêque a déclaré accepter la première qui concerne les fournitures.

Pour ce qui est des prix de main-d'œuvre, il a demandé le temps matériel pour consulter ses concurrents. Une deuxième entrevue aura lieu aujourd'hui.

Les boulangers de Paris

Paris, 16 juin. — Les ouvriers boulangers ont été reçus par le ministre de l'intérieur qui leur a dit que la Chambre était saisie de plusieurs propositions tendant à la suppression des bureaux de placement et que le gouvernement les examinerait avec le plus grand soin. Les garçons bouchers, les garçons d'hôtel et employés assimilés, les garçons limonadiers vont probablement se mettre également en grève.

A LYON

Lyon, 16 juin. — La réunion du Conseil municipal de ce soir a attiré une foule énorme.

Le maire de Lyon préside.

La discussion sur la grève des tramways est ouverte aussitôt.

Le maire reconnait que les grévistes ont raison sur la plupart des points.

Une grave discussion s'engage sur l'article 20 du cahier des charges qui autorise l'administration de faire marcher les tramways sous sa garantie en faisant un compte exact des recettes et des dépenses et à les faire marcher jusqu'à ce que la grève ait pris fin.

Les conseillers sont d'avis qu'on ne peut pas laisser plus longtemps la ville sans tramways.

Finalement le Conseil a adopté un ordre du jour invitant l'administration à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer dès demain le service de transport.

L'ordre du jour invite ensuite le maire à poursuivre ses démarches en vue d'aboutir à un arbitrage.

Le Conseil municipal est, parait-il, entièrement favorable aux grévistes.

A LONDRES

Violences commises par des blanchisseuses

Londres, 16 juin. — Cet après-midi, un certain nombre de blanchisseuses grévistes de Maryle Born ont brisé les fenêtres de plusieurs buanderies importantes du faubourg Killebourn.

La police, en voulant intervenir a été reçue par des huées.

Les grévistes sont parties ensuite pour Kerisal Green où sont situées beaucoup de buanderies.

Les blanchisseuses de divers autres faubourgs sont également en grève, elles demandent trois shillings et six pence pour une journée de huit heures et un pourboire. La police protège quelques-unes de ces buanderies.

TROUBLES A FOURMIES

Nos lecteurs se souviennent qu'à la suite des évènements du 1er Mai, les sociétés de Fourmies avaient reporté à la Mairie leurs instruments et leurs uniformes. Depuis l'apaisement des esprits, ces sociétés étaient allées petit à petit reprendre le tout, et, au concours de gymnastique du Cateau, la « Fourmisienne » avait remporté cinq prix.

L'administration municipale crut pouvoir fêter officiellement ce succès, et, lundi soir, à huit heures, elle avait organisé une récept on triomphale des vainqueurs.

A la descente du train, les gymnastes ont été reçus, en effet, par la musique municipale, le corps des sapeurs-pompiers en grande tenue, une délégation de la fanfare du Commerce, la société d'instruction militaire, qui ont couvert de fleurs les lauréats du concours du Cateau.

La place de la Gare était noire de monde, le cortège s'est formé et s'est dirigé vers la place de l'Hôtel-de-Ville où les vins d'honneur leur ont été offerts.

Pendant le défilé tout parait gai ; mais en arrivant sur la place voilà que les sifflets se mêlent aux hurrahs.

Alors la fanfare entonne la *Marseillaise*. Les cris et les sifflets redoublent. M. le capitaine Baligant se trouve entouré par une foule hostile ; le pompier M. Depienne, intervient et veut faire circuler les manifestants.

On l'entoure en poussant des cris épouvantables et on lui enlève sa baïonnette.

Cependant, les sociétés montent à la mairie pour prendre les vins d'honneur, tandis que sur la place on chante la *Carmagnole*.

Les cris et les sifflets redoublent.

Quand les sociétés sont descendues on a reformé un cortège pour se rendre au local de la fanfare qui est le Café de l'Industrie. Au moment de la mise en marche, l'aspect devient plus menaçant ; on siffle de plus fort en plus fort.

Au Café de l'Industrie, les sociétés sont à peine rentrées, que la foule considérable devant la porte adresse les plus violentes menaces aux musiciens et aux pompiers.

Puis commence un véritable siège : les chaises et les tables se trouvant devant la porte sont jetées dans les vitrines. Les pierres et les pavés sont lancés à leur tour : toutes les glaces de la devanture, les globes qui se trouvent dans le café et les fenêtres du premier étage sont brisés.

De là, les manifestants se sont rendus en face la maison de M. Bachy, libraire, où ils n'ont brisé que quelques carreaux de vitre aux fenêtres du premier étage.

Il en a été de même des glaces de la devanture de l'Hôtel de Messagerie et du café Depienne Place Belle Vue, rendez-vous des sapeurs-pompiers. Partout on a fait la même chose, brisé les vitres et fenêtres.

Un gendarme a été blessé par une pierre ainsi que le tambour-major des pompiers.

Après avoir tout brisé chez M. Depienne, à la Belle Vue, les manifestants sont allés au journal la *Tribune du Nord*, où ils ont cassé une quinzaine de carreaux toujours au premier étage.

Il était dix heures du soir quand la foule a commencé à se disperser. Dans leur trajet elle a encore brisée plusieurs réverbères.

A onze heures, le calme était rétabli dans la ville.

La valeur de toute les détériorations est estimée à environ 2000 fr.

Hier matin, sont arrivées deux brigades de gendarmerie et M. le procureur de la République d'Avesnes, qui vient ouvrir une enquête sérieuse.

On attend encore deux brigades de gendarmes à cheval.

On attribue ces nouveaux troubles à la reconstitution des pompiers et de la musique, cette dernière ayant eu le tort de jouer sur la place de l'Hôtel-de-Ville, lieu des incidents sanglants du 1er mai.

De nombreux curieux sont allés voir les dégâts commis dans la soirée.

La population est consternée.

Chronique du Sport

Concours hippique de St-Amand-les-Eaux

La Société hippique de St-Amand-les-Eaux organise pour les 28 et 29 juin, sous la présidence d'honneur de M. Jules Sirot, député, un grand concours hippique international.

La valeur totale des prix est de 8000 francs parmi lesquels nous remarquons trois magnifiques objets d'art offerts par MM. Jules Sirot, député et maire de St-Amand, Georges Legrand, conseiller général, Emile Davaine, conseiller d'arrondissement.

Deux excellentes musiques prêteront leur concours à cette belle fête qui réunira certainement si le temps veut bien se mettre de la partie.

Le soir du concours une fête de nuit est organisée, elle comprend, feu d'artifices, concert et bal.

Les engagements doivent être parvenus à la Société hippique de St-Amand les Eaux avant le mardi 23 juin à midi.

Les amateurs qui voudraient se procurer des programmes d'engagement en trouveront :

A Lille, au café Jean, au Cercle militaire, au Nouveau-Cercle, à la Brasserie universelle.

A Roubaix, au Club hippique, au Cercle de l'Industrie, au Grand-Café.

A Tourcoing, chez Waetjens. sellier,

A Douai, au café des Mille-Colonnes et au café du Centre.

A Cambrai, à l'Hôtel de France.

A Arras, à la société des courses et chez M. Paul Bernard.

CHRONIQUE REGIONALE

Nos représentants. — Voici les votes de nos députés dans les scrutins de la séance de lundi :

1° Scrutin sur le droit de 5 fr. à l'entrée du froment en grains (numéro 68 du tarif général des douanes).

Ont voté *pour*, MM. Adam, Basly, *Bergerot*, Bouanger-Bernet, *Dejardin-Verkinder*, *Dron*, *Emile Dubois*, *Evrard-Bliez*, Achille Fanien, *de Frescheville*, Georges Graux, *Guillemin*, Haynaut, *Herbecq*, *Lalou*, Jonnart, *Lalou*, Ledieu, *Le Gavrian*, *Michau*, *de Montalembert*, *Plichon*, *Pierre Legrand*, *Léon Renard*, *des Rotours*, Ribot, *Sirot*, Taillandier, *Thellier de Poncheville*, *Trannin* et *Werquin*.

A voté contre : M. Emile *Moreau*,

La Chambre a adopté.

2° Scrutin sur le droit proposé par la Commission au n° 72 du tarif général des douanes (Maïs).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour, sauf *M. Lalou* qui n'a pas pris part au vote.

La Chambre des députés a adopté.

3° Scrutin sur l'amendement de M. Leydet, ayant pour objet l'exemption des maïs en grains destinés à l'agriculture.

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté *contre*, sauf M. *Lalou* qui n'a pas pris part au vote.

La Chambre n'a pas adopté.

4° Scrutin sur le droit proposé au n° 75 du tarif général des douanes. — Pain.

Tous ont voté *pour*. sauf MM. *Montalembert* et *Moreau* qui ont voté *contre* et MM. Adam, *Déjardin-Verkinder*, *Bergerot*, *général de Frescheville*, *Le Gavrian*, *Renard*, Tailliandier, *Thellier de Poncheville* qui n'ont pas pris part au vote.

La Chambre n'a pas adopté.

Chronique locale

ROUBAIX

Un jeu de hasard. — Il est des gens qui prétendent et mettent cette idée en pratique, que, pour gagner de l'argent, tous les moyens sont bons.

C'est ainsi que lundi soir, vers sept heures et demie, le nommé Joseph Deltour, âgé de 33 ans, demeurant au fort Siven avait, afin de réaliser quelques bénéfices pour fêter la ducasse de l'Union installé aux environs du Pont-Morel, un jeu de hasard qu'on nomme : Posez-Marquez.

Le tapis était installé sur une table pliante de façon à pouvoir l'enlever et déguerpir en cas de visite de la police. Les recettes commençaient à être fructueuses quand l'agent Leclercq s'approcha du jeu et fit main-basse sur le matériel, table, tapis, dés, gobelet... et argent.

Les plus étonnés et les plus mécontents étaient sans contredit les pauvres badauds qui avaient posé quelques sous et à qui on n'avait pas laissé le temps de finir la partie commencée.

Un vol rue du Vieil-Abreuvoir. — Lundi matin, le nommé Jules Duflot, âgé de 12 ans, demeurant rue du Ballon, cour Lefebvre, s'introduisait dans le magasin de M. Lequenne, rue du Vieil-Abreuvoir et s'emparait d'une somme de six francs placés dans le tiroir du comptoir.

M. Lequenne qui se trouvait dans la cour, entendit du bruit et se rendit à son magasin où il prit le jeune voleur en flagrant délit. Il a été arrêté.

Une rixe grave rue de la Conférence. — Lundi soir, vers sept heures et demie, un sieur Pierre Desreumaux, trieur de laine, demeurant rue de Toulouse, se trouvait dans l'estaminet Delcueillerie, rue de la Conférence, lorsque plusieurs individus entrèrent et burent quelques chopes. Quelques instant après ils voulurent payer leur consommation en offrant 20 centimes.

Desreumaux leur fit remarquer que cela n'était point raisonnable et les invita à payer intégralement leurs consommations.

Le conseil eut pour effet de mettre nos quatre individus dans une grande colère et sans autre forme de procès ils se jetèrent sur le malheureux, les uns le frappèrent avec des verres, un autre avec un couteau.

Desreumaux, après s'être défendu de son mieux, put se mettre à l'abri dans une maison voisine.

Le malheureux avait reçu plusieurs coups de couteau dans la tête et sur tout le corps; néanmoins les blessures ne présentent aucune gravité.

Ce n'est que mardi vers midi, que Desreumaux se décida à porter plainte entre les mains de M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement qui ouvrit une enquête et fut assez heureux pour arrêter l'un des agresseurs qui se nomme Clément Depoortère, demeurant rue d'Alger.

Tout fait espérer que d'autres arrestations seront faites.

Nouvelle militaire. — Tous les hommes des classes 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1885, sont priés de passer à la gendarmerie, rue des Arts, porteurs de leur récépissé, pour opérer le retrait de leur livret militaire.

Un fou. — Lundi après-midi, vers 4 heures, Mme Denolf, épicière, rue des Guinguettes, 71, recevait la visite d'un indevidu qui lui demanda une chope ; Mme Denolf lui répondit qu'elle ne débitait pas de bière et lui désigna un estaminet près de chez elle.

L'inconnu ne voulut rien entendre et prétendit boire où il était; il tint alors ce propos menaçant : « Ah ! vous ne voulez pas me donner à boire, eh ! bien, je reviendrai, et si plus tard vous ne me donnez pas d'argent, je briserai tout votre mobilier. »

Tremblante, Mme Denolf appela son mari, mais aussitôt l'individu prit la fuite. Les recherches faites par l'agent Duprez pour le retrouver, sont restées infructueuses.

On croit avoir affaire à un aliéné.

Accidents. — *Rue du Coq Français.*—Hier vers quatre heures, en voulant mettre en marche la machine, le mécanicien-chauffeur de la fabrique de caoutchoucs Degrave, rue du Coq-Français, Louis D..., a eu la main droite prise et fortement contusionnée dans les engrenages.

Après avoir reçu les premiers soins de M. Dutruille, D.. a été transporté à son domicile.

Rue de la Vigne. — Hier après-midi, vers une heure, Léopold Dumoulin, ouvrier peintre, travaillant pour le compte de M. Delsine, rue de l'Alma, était occupé à blanchir, rue de la Vigne, la façade de l'estaminet tenu par M. F. Heuls. Il était monté sur une échelle lorsque celle-ci céda, et Dumoulin fut précipité d'une hauteur de 5 mètres sur la chaussée, se fracturant la jambe. Des soins lui ont immédiatement été prodigués ; après quoi, il fut transporté à l'hôpital.

Il est âgé de 56 ans et demeure rue des Longues-Haies, 172.

TOURCOING

A la mairie de Tourcoing. — Il fut un temps où M. Hassebroucq, l'honorable maire était le grand-maître à la mairie de Tourcoing. Tout le personnel indistinctement, depuis le secrétaire-général jusqu'au concierge, ne se serait certes pas permis de faire quoi que ce soit sans son assentiment,

Il y avait même excès contre lequel nous nous sommes jadis élevés.

Aujourd'hui, on en est à se demander qui gouverne à l'Hôtel-de-Ville ?

Le maire ne compte-il plus ?

Les chefs de service n'ont-ils plus aucune autorité ?

En un mot est-ce le règne de l'anarchie ?

Autant de questions que nous posons et qui nous sont inspirées par un fait absolument étranger qui date d'hier.

Il s'agit de la communication faite à un journal, des statuts d'une association qui en avait une heure auparavant effectué le dépôt légal, dont le maire n'avait pas même eu le temps de prendre connaissance, et dont le président, M. Salembier, conseiller municipal n'avait pas encore reçu récépissé.

M. Salembier, que nous avons vu à ce sujet, a été le premier à trouver tout à fait incorrecte, cette façon de procéder.

Les obsèques de M. Emile Lehoucq. — C'est aujourd'hui à 10 heures que doivent avoir lieu les funérailles du regretté M. Emile Lehoucq, administrateur des hospices, directeur de la caisse d'épargne.

Ces funérailles promettent d'être véritablement imposante.

Le comité républicain de Tourcoing, dont le défunt était vice-président, a offert une splendide couronne qui a été exposée hier chez le fournisseur, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Réunions de Commissions. — La Commission militaire se réunira aujourd'hui à 5 heures, à l'Hôtel-de-Ville, pour l'examen des demandes formées par des jeunes gens de la classe 1890, à titre de soutiens de famille.

La Commission du gaz se réunira demain jeudi à 3 h. 1/2 (cabinet du maire). Objet : Décision à prendre pour l'achat des charbons nécessaires à l'usine municipale à gaz.

Le Banquet de l'Union Artistique et Littéraire. — Ainsi que nous le promettions dans notre numéro d'hier, il nous parait intéressant de revenir sur cette brillante réunion de « l'Union artistique et littéraire de Roubaix. »

C'était le premier banquet que la société ait organisé à Tourcoing et certes les sociétaires n'ont pas regretté leur soirée et l'accueil reçu à Tourcoing a prouvé une fois de plus l'amitié qui unit tous les membres.

Le chansonnier G. Nadaud qui présidait le banquet avait à ses côtés M. Korzul, président et M. Masure-Six, conseiller municipal, membre du comité de patronnage du Lycée, président de la commission des écoles académiques, officier d'académie.

Le menu d'une facture originale et des mieux réussi avait été dessiné avec un talent particulier par M. Fournier-Delattre, membre de l'Union.

M. Nadaud, a chanté plusieurs de ses œuvres.

Concert de la Grand' Place. — La Fraternelle, harmonie et l'Union Fraternelle, chorale, exécuteront sur la Grand' Place, le jeudi 18 juin, à 8 heures 1/2 du soir, les morceaux suivants :

La Fraternelle. — Allégro (Bléger). — Hommage à l'Alsace-Lorraine, fantaisie, (Bléger).

L'Union Fraternelle. — La Violette, (L. Paliard) — Les Conspirateurs, (H. de Malander)

La Fraternelle. — La Juive, fantaisie, (Halévy). — Sonora, polka, (Tilliard).

WATTRELOS

LE MARTYR D'UNE ENFANT

Un fait révoltant a été relevé avant-hier au hameau de Saint-Liévin : des parents dénaturés ont martyrisé, depuis plus de six ans, une pauvre petite fille aujourd'hui âgée de 9 ans.

C'est grâce aux plaintes des voisins que M. Renard, commissaire de police, a été informé de ces actes de barbarie.

Les époux Xavier Kints sont mariés depuis six ans. l'épouse, nommée Monbelle, avait de son mariage, une petite fille nommée Angèle Monbelle.

Depuis le mariage de sa mère, la vie de la pauvre enfant ne fut plus qu'un long martyr.

Les parents travaillaient à Roubaix, Angèle était enfermée dans la maison et généralement avait pour toute nourriture du pain sec, bien souvent on la laissait seule dans la maison sans aucune nourriture.

Jamais elle ne se plaignait et n'osait, du reste, se plaindre de peur d'être battue; elle eut recours plusieurs fois aux voisins, sollicitant leur secours par une fenêtre, qu'elle était parvenue à ouvrir.

Cette situation s'aggravant, plusieurs voisins se décidèrent à porter plainte à M. Renard, commissaire de police.

Ce dernier ouvrit immédiatement une enquête et interrogea l'enfant qui refusa de répondre aux questions qu'on lui posait.

Le corps de la pauvre petite est couvert d'ecchymoses ; la tête, la figure et les bras surtout, portent la trace de nombreux coups de tisonnier.

Elle prétend qu'elle a reçu ces coups en tombant.

Cela est bien invraisemblable, mais la pauvre martyre n'ose avouer de crainte de recevoir des coups.

M. Jacquemont, médecin, l'examinera aujourd'hui.

Une grave affaire. — Une dame Vannaudenhove, née Marie Vanhamme, demeurant au hameau du Touquet est, depuis quelques temps, en but aux propositions obscènes d'un individu qui la poursuit chaque jour : Lundi après-midi, à peine le mari avait-il quitté sa demeure que l'individu nommé E. B... entra dans la maison et voulut se porter aux derniers outrages sur Mme Vannaudenhove ; celle-ci se défendit et prit la fuite, mais le misérable la poursuivit jusqu'à Roubaix en la menaçant de la tuer si elle ne consentait pas à l'écouter.

Mme Vannaudenhove a déposé une plainte.

Cheval emporté. — Lundi soir, vers neuf heures, M. Demarcq, farinier, demeurant rue Bernard, revenait en voiture de Wattrelos, lorsque près du hameau des Trois Bouteilles, le cheval s'emporta en se dirigeant dans une course folle, vers le Laboureur.

Il fut heureusement arrêté par deux douaniers et un civil.

Trois personnes qui se trouvaient dans le cabriolet ont été projetées sur la route sans, heureusement, avoir de blessures graves.

Carrousel. — Dimanche prochain aura lieu au manège de M. Duthoit, cabaretier à la Perche, le carrousel annuel, au profit des pauvres.

1er prix, 150 fr.; 2e prix 100 fr. ; 3e, 70 ; 4e, 50 fr.; 5e, 30 fr.; 6e, 20 fr.; surprise, 30 fr.

Une agression au Ballon. — Lundi soir, vers dix heures, la femme Catherine Mohrsm passait route du Ballon, quand elle fut assaillie par trois individus qui la rouèrent de coups de batons. Des passants mirent en fuite les agresseurs qui ont cependant été arrêtés : ils se nomment Charles Vanoverfeld, Joseph Ghesquières et Marie Ghesquières.

CROIX

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira vendredi 19 juin à 8 heures du soir.

Ordre du jour.

Lecture des rapports concernant le plan d'alignement de la rue de la Limite ; reconnaissance d'une partie du boulevard de la Chapelle ; délardement de l'ancien cimetière ; élargissement du pavé dit Chemin du Petit Boutique ; résultat de l'exercice clos ; achat de la salle de musique et de la propriété y attenant avec ses dépendances.

Fête du 14 juillet. Plan et devis pour la construction de préaux couverts à l'école des garçons, centre, et à l'école des filles, Grande-Rue. Communications diverses.

Un accident. — Lundi après-midi, vers cinq heures, Grande rue, plusieurs gamins étaient montés sur le derrière du car à vapeur, quand l'un d'eux, le jeune Gras, en tombant, resta suspendu par ses vêtements et fut trainé sur une longueur de dix mètres environ.

Des passants prévinrent le conducteur qui fit immédiatement arrêter la machine.

L'enfant en a heureusement été quitte pour quelques égratignures aux jambes, aux bras et à la figure.

Un vol rue Holden-Crothers. — Lundi après midi, M. Liagre, cabaretier, rue Holden-Crothers a constaté la disparition d'une bêche et d'un lapin.

Il porta ses soupçons sur un nommé Brunin Gambier de Wasquehal et prévint le garde champêtre.

Il résulte de l'enquête que Gambier est bien le voleur ; la bêche et le lapin ont été trouvés en sa possession.

LILLE

Un employé infidèle. — Depuis quelque temps M. Vantholl, marchand tailleur rue Nationale, 60, soupçonnait de vol de marchandises à son préjudice, le sieur Houson Edouard, âgé de 27 ans. d'origine belge demeurant rue de Béthune, 14, avec sa maîtresse, Augustine Dupont, 20 ans, demoiselle de magasin.

Houson était employé comme vendeur chez M. Vantholl depuis le mois de juillet 1890, aux appointements de 2.400 francs plus une remise sur les ventes.

Dimanche vers 11 heures du matin, il a été surpris par des autres employés, cachant dans la ceinture de son pantalon, un coupon de doublure. Ce dernier prévint M. Vantholl qui porta plainte immédiatement à M. le commissaire du 1er arrondissement.

Une perquisition fut faite au domicile d'Houzon et amena la découverte d'un costume en drap gris pour femme, une jaquette en drap beige, deux coupons de pantalon et un autre costume en drap bleu marine, que portait la fille Dupont, plus un coupon de doublure blanche que Houzon s'était empressé en rentrant chez lui, suivi de son patron, de jeter chez une voisine, dont la porte était ouverte.

Il a été arrêté ainsi que sa maîtresse et les deux inculpés, après avoir d'abord déclaré que ces marchandises provenaient du Louvre, ont fini par avouer que le tout avait été soustrait à M. Van thool.

Une noyée. — Avant-hier vers 3 h. 1/2 de l'après-midi, M. Charles Deneuville, 27 ans, tapissier, demeurant rue St-Sauveur, cour Thouret, 12, a repêché du canal de la moyenne Deûle à 40 m. environ en aval du pont Napoléon le corps d'une femme paraissant avoir séjourné 8 à 10 jours dans l'eau.

Transportée à la morgue elle a été soumise à l'examen de M. Richard, docteur, qui n'a constaté sur le corps aucune trace de blessure ou de violence et a déclaré que la mort devait être attribuée à l'asphyxie par submersion et avait pour cause un accident ou un suicide.

On a trouvé dans la poche de la noyée un livret d'ouvrière, délivré à Lille le 20 juin au nom de Blanche Poutrain, née à Béthune le 30 juin 1874 et demeurant alors sentier des Dondaines, 64.

Ce livret portait la dernière version suivante :

Entrée chez moi le 18 décembre 1890, sortie le 7 juin 91. Signé, Jal ou Dal, à Thumesnil.

Sur le point d'être mère. — Hier, vers deux heures, Mme Marie Ledoux, 23 ans, fileuse de lin, demeurant rue de Paris, 240, traversait le boulevard des Ecoles, quand elle fut prise des douleurs de l'enfantement.

Elle a été conduite à la Charité.

Accidents. — Hier, vers 7 heures du matin le nommé Jules Demortier, ouvrier à la filature Leblanc, rue de Trévise prolongée, a eu la main gauche prise dans un engrenage. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Desmon il a été conduit à l'Hôpital de la Charité.

— Hier après-midi, vers deux heures, le nommé François, ouvrier chez M. Paindavoine, maître-serrurier, rue des Meuniers, 67, était occupé à décharger des poutres de fer à la gare Saint-Sauveur lorsqu'une de ces poutres lui est tombée sur le pied droit et l'a blessé assez gravement. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Delplanque, il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Coup de couteau. — Lundi soir vers 10 h. 1/2 le nommé Baurain, Charles-Joseph, âgé de 66 ans, pensionnaire à l'Hospice Général s'est pris de querelle avec son beau-frère Constant Roose, 39 ans, demeurant rue de Bailleul, 13. Dans la lutte, Roose a reçu à l'omoplate un coup de couteau qui a occasionné une grande perte de sang.

Le lendemain le blessé a reçu les soins de M. le docteur Lambin qui l'a fait admettre à l'Hôpital de la charité. La blessure heureusement est sans gravité.

Menus faits. — M. Louis Lecourt, serrurier, rue François Baes, nous prie de déclarer qu'il n'a rien de commun avec son homonyme condamné samedi par le tribunal correctionnel de Lille.

Lundi, vers 8 h 1/2 du soir, le jeune Henri Hette, âgé de 7 ans, demeurant rue Saint-Sauveur, 129 voulant monter dans une civière suspendue sous la voiture de M. Bianchi, messager de Bondues est tombé et s'est fait une légère contusion à la cuisse gauche. M. le docteur Lingrand lui a donné les premiers soins.

— M. le commissaire de police du 8e arrondissement, a dressé un procès-verbal à la nommée Mathilde Colyn, femme Klein, d'origine belge âgée de 48 ans, ménagère et au sieur Loudorf, demeurant, rue du Faubourg-de-Roubaix, 130, pour adultère.

— La nommée Herpligers, d'origine belge, âgée de 45 ans sans domicile a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion et mise à la disposition de M. le commissaire de police du 8e arrondissement qui l'a déféré au parquet.

— Hier, vers six heures du matin, un éboulement s'est produit aux travaux de construction de la nouvelle imprimerie de M. Le Bigot, rue Nicolas-Le-Blanc. Les palissades s'élevant devant le trottoir sur une longueur de 10 mètres sont tombées dans les caves. Il n'y a heureusement aucun accident de personnes.

Le nommé Paingier Victor, 17 ans, sans profession, demeurant cité Philanthropique a été arrêté pour mendicité et écroué à la maison d'arrêt.

— Le nommé Gallet, 17 ans, ferblantier, demeurant rue Léon Gambetta, 77, a été arrêté pour vol de tuyaux de plomb au préjudice de M. Delhaye, cabaretier, rue des Rogations, 90, et conduit au commissariat de police du 6e arrondissement.

Société des voyageurs et employés de commerce. — Dimanche à 5 heures a eu lieu dans la salle du Conservatoire, une conférence sur la société en participation « La Fourmi ». M. Eugène Roche, président de la société de secours mutuels des Voyageurs et Employés de Lille et du Nord, présidait, ayant à ses côtés M. Faucher, adjoint au Maire de Lille, M. Genoux-Roux, directeur du Préfet dd Nord, M. Lefebvre Ducrocq, imprimeur à Lille, M. Aelecroix, vice-président de la société des Voyageurs, et M. Foubert, fondé de pouvoir de la société du gaz de Wazemmes.

M. Eug. Roche ouvre la séance et dit que s'il patronne aujourd'hui la Société *La Fourmi*, il ne faut pas que l'on s'y méprenne, ce ne peut être au détriment des Sociétés de secours mutuels dont il reste le partisan dévoué et infatigable. Non, le travailleur doit d'abord faire partie d'une société de secours mutuels, hors et avant tout, ensuite il pourra faire partie d'une Société d'épargne et de prévoyance, telle que *la Fourmi*, qui n'est pas une opération financière, mais une œuvre de bienfaisance.

L'orateur recherche quelles ont été les idées morales et philosophiques qui ont poussé l'homme à créer des sociétés de ce genre.

Tout d'abord le travail et l'Epargne sont pour l'homme deux lois fondamentales. Ensuite la Société de secours mutuels et de prévoyance doivent être préférées mille fois aux Caisses d'Epargne. Enfin propager et encourager les vues de prévoyance et de mutualité, c'est faire du véritable du bon socialisme.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements. La parole est donnée ensuite à M. Georges Bolle, directeur de la tournée.

Le conférencier fait l'historique des Sociétés d'Epargne et de Prévoyance.

Il remonte aux origines de la société, la *Fourmi* et signale que les fonctions d'administrateur sont absolument gratuites.

Aujourd'hui, le capital est de 12,000,000. et le nombre des adhérents de 1,300.

Chaque année la société ouvre une nouvelle série à la date du 1er mai. Les frais d'administration ne sont que de 52 cent. 0/0 du revenu brut, tandis que la caisse d'épargne de Paris, où certes l'on ne jette pas l'argent par les fenêtres, les frais s'élèvent à 10 0/0.

La cotisation est de 3 fr. par mois. Grâce à cette minime cotisation on arrive à se créer en 10 ans un petit capital, grâce à la capitalisation, aux intérêts, aux lois. Il est permis de faire partie de plusieurs séries.

Les administrateurs ont décidé de mettre ces économies en gage dans un établissement de crédit offrant toute sécurité. Il y a une erreur généralement répandue : Mais nos titres, dit-on, sont déposés dans un Etablissement de crédit si cette maison venait à sombrer. Qu'importe ? En cas de faillite le syndic restitue les dépôts.

Le conseil d'administration de la *Fourmi* ne peut toucher à ces titres qu'à la suite d'un vote général autorisant le retrait, ce qui arrive lorsqu'on doit rembourser une série.

Le conférencier fait un chaleureux appel aux prévoyants et aux amis de l'épargne.

LE NORD

Accident à la gare de Douai

Mardi matin, vers 4 h., des employés du chemin de fer trouvèrent sous la voûte située